



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET** : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI)

**PRESENTS** : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS** :

**ABSENTS** :

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 33/2026**

**Nomenclature** : 5.3.3

**Domaine** : Systèmes d'information et téléphonie

**Le rapporteur** : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-7 relatif à la représentation des collectivités dans les comités,

VU les statuts du SITPI approuvés par arrêté Préfectoral n°38-2024-06-24-00010 du préfet de l'Isère en date du 24 juin 2024, et notamment l'article 10 qui fixe à 2 délégués titulaires et 2 suppléants élus par les collectivités membres pour la tranche démographique de 0 à 19 999 habitants,

VU la Délibération n°48/2023 du 9 juin 2023, portant sur « Adhésion au SITPI » pour la Commune de Claix,

CONSIDERANT l'adhésion de la Commune de Claix au SITPI, afin de mutualiser collectivement les coûts de développement d'applications métiers, permettant le bon fonctionnement des services supports de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les représentants de la Commune devant siéger au comité syndical du SITPI.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Raphaël DA SILVA	Jean-Louis BOUCHAUD
Sébastien MOREL	Philippe SAPPEY

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE les représentants de la Commune devant siéger au comité syndical du SITPI, comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Raphaël DA SILVA	Jean-Louis BOUCHAUD
Sébastien MOREL	Philippe SAPPEY

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Majorité**

**25 voix POUR**

**04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)**

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2026

Date de retrait: 7/06/2026